



**Observations citoyennes  
Frontière franco-italienne  
Modane - Chambéry  
20, 21 et 22 avril 2026**



Les associations réunies au sein de la CAFI (Amnesty International France, La Cimade, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières et le Secours Catholique-Caritas France) et l'Anafé, ont organisé du 20 au 22 avril 2026 des observations citoyennes à la frontière franco-italienne en Savoie (Modane et Chambéry), afin de mettre en oeuvre le droit de regard de la société civile sur les pratiques des autorités françaises à l'encontre des personnes exilées à la frontière et de documenter les associations.

**40 personnes ont participé à ces observations citoyennes, pendant trois jours. Cette séquence d'observations a permis de voir les contrôles déployés et leurs conséquences sur les personnes exilées, dans la continuité des observations menées tout le long de la frontière franco-italienne.**

Vous trouverez dans cette communication la synthèse des éléments constatés. Nous sommes disponibles pour répondre à toute demande d'information.

Pendant ces observations, 13 personnes exilées ont été interpellées par la police française à Modane, à Chambéry et aux alentours, à la suite de contrôles par la police aux frontières et la gendarmerie.

Au moins trois personnes ont été renvoyées en Italie.

La majorité des trains et des bus venant d'Italie a fait l'objet de contrôles à Modane, premier arrêt en France des trains venant d'Italie. A Chambéry, situé à plus de 100 kilomètres de la frontière (mais lieu du premier arrêt de certains bus internationaux venant d'Italie), des contrôles ont été observés, mais sans qu'ils ne soient systématiques et sans qu'ils semblent viser les transports venant de l'étranger.

### **Contrôles et interpellations à Modane**

Pendant les observations, la majorité des trains et des bus venant d'Italie ont fait l'objet de contrôles de la part de policiers de la police aux frontières ou de la douane à la gare de Modane. A la suite de ces contrôles, huit personnes exilées ont été interpellées dans des trains et les bus, pendant une seule journée d'observation.

## Contrôles discriminatoires et interpellations à Chambéry

A Chambéry, les contrôles à la gare routière et à la gare SNCF n'ont pas semblé viser spécifiquement les trains et les bus venant d'Italie (Chambéry est le premier arrêt de certains bus internationaux en provenance d'Italie). Quatre contrôles de bus ont eu lieu pendant les observations à la gare routière de Chambéry, par des forces de l'ordre en civil, conduisant à l'interpellation de trois personnes.

Deux contrôles discriminatoires ont eu lieu pendant les observations, à la gare routière de Chambéry, visant uniquement des personnes non-blanches à l'intérieur des bus ou qui en descendaient.

## Renvoi en Italie

Au moins trois personnes ont été renvoyées en Italie depuis le poste de la police aux frontières de Modane pendant une seule journée d'observation. Nous n'avons pas pu les rencontrer, nous ne pouvons donc pas savoir si les droits relatifs à leur privation de liberté et à leur renvoi en Italie ont été respectés.

## Privation de liberté

Pendant les observations, plusieurs personnes ont passé de longues heures enfermées au sein des locaux de la police aux frontières de Modane.

Trois personnes ont passé entre six et huit heures privées de liberté, avant leur renvoi en Italie.

Sept autres personnes sont sorties libres du poste de police pendant les observations à différents moments, certaines d'entre elles en raison du fait qu'elles étaient demandeuses d'asile. Leurs nationalités étaient variées (égyptienne, turque, chinoise, afghane). Selon le témoignage recueilli auprès de certaines personnes, elles auraient passé plus de 19 heures enfermées au sein du poste de police.

## Quels recours en justice possibles contre ces pratiques illégales ?

En théorie, les personnes renvoyées en Italie ont le droit de former des recours contre les décisions de réadmission et des plaintes à l'encontre des pratiques illégales commises par les autorités françaises.

Cependant, elles n'ont pas les informations et éléments nécessaires pour être en mesure d'initier ces démarches. De plus, se trouvant en Italie, parfois à la rue, il leur est quasiment impossible de se renseigner et d'être en capacité d'agir.

Dans les cas où elles rencontrent des associations pouvant les aider, elles sont généralement dissuadées par les informations sur la longueur des procédures et les grandes difficultés à obtenir réparation.

---

### Projet CAFI

Amnesty International France - La Cimade - Médecins du Monde - Médecins Sans Frontières - Secours Catholique - Caritas France

Contact : [agnes.lerolle@projet-cafi.com](mailto:agnes.lerolle@projet-cafi.com)

### Anafé

Contact : [isaline.roverato@anafe.org](mailto:isaline.roverato@anafe.org)